

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 22 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-deux janvier à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal dans la salle des Fêtes sous la présidence de Thierry FERRAND, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : FERRAND Thierry, KOOS Christine, ALLIER Christian, PARARD Karin, GILBERT Roland, PETIT Philippe, LAIGOT Stéphane, SALAT Françoise, BARILLET Katia, JAULIN Christine, BARRE Fabien, DESMARE Christian, BERTRAND Isabelle.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : GRESSIN Michèle, BABONNAUD Christian.

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LAIGOT Stéphane.

POUVOIR(S) : de Christian BABONNAUD à Christian DESMARE.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 4 décembre 2020.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : « demande de subvention de l'association FACILAVIE et adjonction « et rue du 8 Mai 1945 » à la délibération n°2021/09 ».

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

2021/01 :

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur de la cantine municipale.

Après discussion et examen des différentes modalités d'application, à l'**unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à l'instauration du règlement proposé, compte tenu des modifications apportées. Ledit document sera annexé à la présente délibération.

* * *

2021/02 :

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2021 :

Monsieur le Maire expose :

Le décret permettant l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours, dans les écoles primaire et maternelle a été publié au Journal Officiel, le 28 juin 2017 (décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire publiques).

Les conseils d'école, élémentaire et maternelle de Nérondes, se sont prononcés les 15/01/2021 et 03/11/2020 en faveur du maintien de la semaine scolaire à 4 jours, dès la rentrée de septembre 2021.

L'inspecteur Départemental d'Académie a été sollicité par courrier pour obtenir une dérogation permettant le maintien de la semaine de 4 jours, dès la rentrée de septembre 2021.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des présents,

- Emet un avis favorable au maintien de la semaine scolaire à 4 jours, dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de Nérondes, dès la rentrée de septembre 2021.

* * *

2021/03 :

REPRISE DES AMORTISSEMENTS DU MOBILIER ET MATERIEL DE LA CANTINE SCOLAIRE :

Suite à la migration de la cantine scolaire publique associative vers l'entité communale, il y a lieu de prévoir, au budget « restauration scolaire », à compter du 1^{er} janvier 2021, la reprise des amortissements des immobilisations et ce jusqu'à extinction.

A noter, que toutes les nouvelles acquisitions inscrites au budget annexe de la commune, ne seront plus amorties.

Accord à **l'unanimité** des membres du conseil.

* * *

2021/04 :

DEMANDE DE SUBVENTION DU FOOTBALL CLUB :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention du football club de Nérondes.

Après un vote à main levée, le conseil municipal décide, **par 13 voix pour et 1 voix contre**, d'attribuer la somme de **1.200 €** afin de contribuer aux diverses activités de l'association.

* * *

2021/05 :

DEMANDE DE SUBVENTION DU JUDO CLUB :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association du judo club de Nérondes.

Après débat et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer la somme de **900 €** (dont 600 € à titre exceptionnel), afin de contribuer aux diverses activités de l'association.

* * *

2021/06 :

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FACILAVIE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande émanant de l'association FACILAVIE, qui rencontre des difficultés de fonctionnement dans un contexte sanitaire difficile.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable au versement d'une subvention et sur l'attribution de la somme de **300 €**.

* * *

2021/07 :

PROPOSITION D'ACHAT DE L'ANCIENNE TRESORERIE :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une proposition d'achat de l'ancienne trésorerie située 11, route de Bourges pour un montant de **45.000,00 € net vendeur**.

Après en avoir débattu, un vote à main levée a donné les résultats :

Votants : 12 Pour : 12 - 2 abstentions

Le conseil municipal, donne un accord à l'éventuelle transaction et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes à ce dossier.

* * *

2021/08 :

AVIS SUR LA VENTE D'UN LOGEMENT HLM :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi par les services de la Direction Départementale des Territoires, d'une demande d'avis pour la vente par la SA d'HLM France Loire, d'un logement situé sur notre commune au n°18 rue du 8 Mai 1945.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, **à l'unanimité**, donnent un avis favorable sur le principe de vente de ce logement.

* * *

2021/09 :

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT DU MOULIN A VENT ET RUE DU 8 MAI 1945 :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil différents devis relatifs au projet de rénovation de l'éclairage public proposés par le SDE 18, pour le lotissement du Moulin à Vent, la rue de la Croix Blanche, et la rue du 8 Mai 1945 selon un montant global HT de 28.064,67 €.

Plan de Financement prévisionnel lotissement du Moulin à Vent/rue de la Croix Blanche :

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 3.641,46 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 3.641,46 €

Plan de Financement prévisionnel N°1-PLAN REVE rue du 08 Mai 1945 :

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (70%) : 12.868,54 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (30%) : 5.515,09 €

Plan de Financement prévisionnel N°2 complémentaire - HORS PLAN REVE rue du 08 Mai 1945 :

- Prise en charge par le SDE 18 s/montant HT (50%) : 1.199,07 €
- Participation de la collectivité s/montant HT (50%) : 1.199,07 €

Cependant, en cas de dépassement notable de ce montant, la commune serait sollicitée en cours de travaux afin d'avoir son aval, nécessaire à la poursuite du chantier.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, les membres du conseil émettent un avis favorable à ces travaux estimés de rénovation de l'éclairage public.

* * *

2021/10 :

AVIS SUR LE REGROUPEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET MATERNELLE :

Monsieur le Maire interroge les membres du conseil sur un projet de regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire publiques sur un même site, sis 18 rue de la Croix Blanche.

Au vu des effectifs à venir annoncés pour les deux établissements scolaires ;

Vu les avantages du regroupement évoqués :

- suppression du pédibus (assuré par des employés communaux, des élus et des bénévoles)
- avantage pour les parents ayant des enfants dans les deux écoles
- réorganisation du travail du personnel des écoles
- une école tournée vers l'avenir en lui donnant des outils numériques à partir d'un projet pédagogique construit avec l'équipe éducative
- les transports scolaires arrivent sur un même site
- réduction des coûts de fonctionnement

Après débat et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable sur le principe du regroupement pour la rentrée scolaire 2022.

* * *

2021/11 :

SUBVENTION 2^{EME} PERIODE 2020 CANTINE SCOLAIRE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention pour l'association de la cantine scolaire de Nérondes. Cette subvention doit couvrir la période du 1^{er} septembre au 18 décembre 2020. Il expose que durant cette période 2 981 repas ont été servis aux enfants de la commune. La participation municipale s'élevant à 2.30 € par repas, le conseil accepte le versement de cette subvention pour un montant de **6.856,30 €**.

A l'**unanimité**, les membres du conseil municipal approuvent le versement de la subvention.

* * *

2021/12 :

ADMISSION DE CREANCES ETEINTES :

Suite à une demande des services du Trésor Public, Monsieur le Maire propose l'annulation de diverses créances prescrites en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

La somme totale irrécouvrable s'élève à **70,00 €**.

Accord à l'**unanimité** des membres du conseil.

* * *

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Point sur l'avancée des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire
- ☞ Point sur la reprise des travaux d'assainissement
- ☞ Point sur les travaux du plan local d'urbanisme (PLU) suivant une approbation en fin d'année
- ☞ Evocation de projets photovoltaïques public et privé
- ☞ Information sur le fonctionnement de la restauration scolaire publique
- ☞ Demande de M. Christian DESMARE, conseiller municipal, suite à la requête d'un administré dans le cadre de la sécurité routière Grande Rue
- ☞ Accueil d'une stagiaire pour deux périodes de 3 semaines dans le cadre de la formation des secrétaires de mairie

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.